



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**Déclaration d'accord sur un programme d'activité
du CES pour la période 2015-2016**

Luxembourg, le 17 novembre 2014

SOMMAIRE

Préambule	1
1 L'OBJECTIF DU BILAN:	1
2 EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2012-2014	2
21 Par rapport aux travaux accomplis	2
22 Par rapport à la méthode de travail	2
23 La mise en place d'un nouveau programme d'activité pour la période 2015-2016	2

Préambule

Le 12 janvier 2012, l'Assemblée plénière du CES a arrêté une déclaration d'accord dans laquelle les membres du CES se sont mis d'accord sur un programme d'activité pour la période 2012-2014. Pour sortir des blocages constatés depuis 2010, ils avaient décidé de ne traiter pendant cette période que les thèmes sortant de la politique journalière.

Le CES a donc procédé à

- un recadrage des missions du CES
- l'élaboration du programme de travail trisannuel découlant de l'actualisation des missions du CES;
- une adaptation de sa méthode de travail qui prend en compte
 - l'élaboration d'avis dans des délais raisonnables,
 - la fixation de la taille maximale des Commissions de travail;
 - l'organisation de colloques et séminaires permettant de mieux comprendre les problèmes et les points de vue réciproques des partenaires.

Cette déclaration prévoyait qu'au terme du programme d'activité trisannuel fin 2014, le CES procédera au bilan des travaux réalisés en vue de décider de la suite des travaux.

1 L'OBJECTIF DU BILAN

Il s'agit, dans un premier temps, de voir si le recadrage des missions, en se focalisant sur les sujets non traités dans d'autres enceintes et pour lesquels les partenaires sociaux avaient un intérêt commun de produire un avis, a permis de surmonter les freins constatés auparavant, à travers la réalisation du programme d'activités retenu et, ce de commun accord.

De même, il convient d'apprécier si la nouvelle méthode de travail a apporté plus d'efficacité dans les travaux. Un des critères d'appréciation sera le respect du délai d'évacuation des avis fixés préalablement.

Dans un deuxième temps, il s'agira de se prononcer sur les futurs thèmes de travail du CES, notamment à la lumière du contexte européen.

2 EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2012-2014

21 Par rapport aux travaux accomplis

- Sur les 9 saisines propres du programme d'activité 2012-2014, la majorité a été évacuée.

Tous les avis et positions adoptés l'ont été à l'unanimité.

La recherche du consensus le plus large a été la règle, même s'il n'a pas été possible de l'obtenir sur tous les points.

Les positions divergentes sont répertoriées dans le corps de l'avis.

4 avis et positions (saisines gouvernementales et saisines propres) ont pu être évacués, par année.

Comparé à la période 2000 à 2010, 37 avis ont été évacués, ce qui constitue une moyenne annuelle de 3 à 4 avis.

22 Par rapport à la méthode de travail

La méthode de travail a permis de surmonter certaines difficultés au sein des Commissions de travail de sorte que les avis ont pu être adoptés sans amendements de fond déposés au cours des Assemblées plénières.

Mais au-delà, l'on constate que la méthode de travail n'a pas donné les effets escomptés:

- Aucun délai n'a pu être respecté. Il en est de même du nombre de réunions.
- De nombreuses réunions ont été annulées.
- Le Bureau, conformément à la méthode arrêtée, a convoqué, à quatre reprises, la Commission de rédaction "Industrie" et "Finances" en vue d'évacuer d'éventuels points de blocage et d'accélérer les travaux.

23 La mise en place d'un nouveau programme d'activité pour la période 2015-2016

Sur la base de ce qui précède, l'on peut dire que le CES est parvenu à surmonter les blocages et à émettre nombre d'avis importants pour l'avenir du pays, le développement économique et la cohésion sociale, qui sont de bonne augure pour revenir à notre loi organique et adresser des questions cruciales pour l'avenir du pays.

En dépit de la persistance des problèmes de fond identifiés en 2012, le bilan des travaux accomplis au cours de trois dernières années peut être caractérisé de positif.

Les travaux futurs que le CES entend entamer doivent témoigner de l'attachement des partenaires sociaux au dialogue social au sein du CES.

Ils contribuent à amener plus de cohérence dans les différentes enceintes du dialogue social permettant ainsi d'éviter les blocages du passé et de discuter de manière sereine et ouverte au sein du CES.

En conséquence, le CES réitère son attachement à la déclaration d'accord du 12 janvier 2012 et il propose donc d'établir un nouveau programme d'activité, dans la continuité du programme précédent, limité cette fois à une mandature, donc à une période de deux ans, allant de 2015 à 2016 qui porte, entres autres, sur des sujets qui n'ont pas encore pu être finalisés dans le programme d'activité 2012-2014.

Le CES, de plus, a pris bonne note que les partenaires sociaux (UEL, CGFP, LCGB, OGBL) ont remis au Gouvernement une proposition commune visant à impliquer le CES dans les travaux touchant au semestre européen. Il se réjouit que le Gouvernement appuie cette proposition par sa décision du 15 octobre 2014. Partant le CES se réimpliquera dans le semestre européen sur la base d'une nouvelle méthode de travail à travers la mise en place de deux rencontres entre partenaires sociaux (UEL, CGFP, LCGB, OGBL) et Gouvernement aux étapes clefs du processus et d'une concertation active entre partenaires sociaux. L'objectif est que le Gouvernement puisse prendre en compte les vues des partenaires sociaux dans les réponses et débats au niveau européen. Le CES sera, le cas échéant, amené, par saisine gouvernementale ou par auto-saisine, à mener une analyse approfondie sur l'un ou l'autre des sujets relatifs au semestre européen et de rendre son avis.

Le CES procédera au bilan des travaux réalisés sur la période 2015-2016 au terme de cette mandature bisannuelle.



Résultat du vote:

La présente déclaration a été arrêtée à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Gary Kneip

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 17 novembre 2014